



CHŒUR NATIONAL DES JEUNES À CŒUR JOIE Audition de recrutement

aux candidats

PRESENTATION _____

Le Mouvement À Cœur Joie est une des organisations les plus importantes du chant choral français ; il rassemble en France plus de 500 chorales, 15 000 choristes répartis dans des chœurs d'enfants, de jeunes et d'adultes.

C'est une association culturelle reconnue d'utilité publique, et agréée tant par le Ministère de la Culture et de la Communication que par celui de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

En créant en 1999 le **Chœur National des Jeunes**, il s'est donné pour objectifs de :

1. Offrir à des jeunes, une opportunité de perfectionnement de leur pratique de choriste amateur par :
 - a. un travail avec des chefs et formateurs vocaux professionnels de haut niveau
 - b. une pratique approfondie du répertoire choral a cappella,
 - c. un travail sur des œuvres diverses et variées (époques, styles, langues)
 - d. la création d'œuvres contemporaines,
 - e. la rencontre, le travail en commun ou la confrontation avec d'autres chœurs
2. Contribuer au développement individuel de chacun des choristes pour leur permettre, après avoir quitté le chœur, la poursuite personnelle d'un parcours musical et choral, en qualité d'amateur ou de professionnel, en tant que choriste, soliste vocal, chef de chœur, dirigeant d'association chorale etc..
3. Contribuer au développement de la musique chorale plus spécialement dans les milieux jeunes
4. Contribuer au renouvellement des cadres musicaux du Mouvement À Cœur Joie
5. Offrir au Mouvement À Cœur Joie une vitrine qualitative de ses actions.

ORGANISATION _____

⇒ Composition du chœur

- les choristes (7 choristes par pupitre), sont âgés de 18 à 28 ans pour les filles et 30 ans pour les garçons.

- S'engageant à une participation pour une durée de 3 ans, éventuellement prolongeable, l'âge limite pour intégrer le chœur est de 25 ans pour les filles et 27 ans pour les garçons.
- les choristes doivent être autonomes en déchiffrage, avoir une expérience vocale, et s'engager à un travail vocal personnel.
- le recrutement se fait à la suite d'une audition et d'un entretien avec le jury
- des auditions de contrôle peuvent être réalisées pendant la période d'engagement.

⇒ **Direction du chœur**

- le chef de chœur assure la direction musicale pour un an renouvelable deux fois.
- la direction musicale sera assurée par Fred SJÖBERG à compter de l'été 2008.
- L'intervention de chefs invités au cours d'une saison est possible.

⇒ **Fonctionnement :**

- Le chœur dépend de la structure nationale du Mouvement À Cœur Joie. Chaque choriste du Chœur National de Jeunes est tenu à l'adhésion annuelle de 27 € pour les moins de 26 ans et 44€ pour les plus de 26 ans laquelle permet notamment la couverture assurance.
- Le chœur travaille en principe à raison d'une session de 10 jours en été et de 6 week-ends (samedi 10h au dimanche 16h), avec concert en règle générale, répartis de septembre à juillet, et sur l'ensemble du territoire français.
- Le déchiffrage des partitions est réalisé individuellement et au préalable par les choristes. Les partitions sont adressées aux choristes dans des délais compatibles avec cette obligation.
- La présence de chaque choriste est indispensable lors de toutes les manifestations du Chœur National des Jeunes. L'absence peut donner lieu à exclusion.
- Les frais de fonctionnement du chœur sont pris en charge par le Mouvement À Cœur Joie. Les frais de voyage sont indemnisés forfaitairement. La tenue de concert et les partitions restent à la charge du choriste.

EPREUVES DE SELECTION

- **Dossier de candidature** joint à remplir par le candidat.
- **Audition :**
 - déchiffrage sur une partition de chœur de niveau moyen (partition remise sur place)
 - interprétation d'une partie de soliste à choisir dans la liste qui vous sera envoyée (prévoir 5 exemplaires de la partition choisie pour les membres du jury et le pianiste, à remettre sur place. un pianiste sera mis à disposition pour cette épreuve)
 - épreuve vocale
 - entretien avec le jury (environ 5 minutes)
- **Durée :** 15 minutes par candidat
- **Jury :** composé de personnalités musicales (4 ou 5 personnes).

Les résultats seront communiqués à tous les candidats dans les huit jours suivant l'audition de recrutement.

⇒ **Questions pratiques :**

- Si votre dossier de candidature est retenu, vous recevrez avant l'audition **une convocation vous indiquant le lieu de l'audition, votre horaire** de passage et les moyens d'accès. Le déplacement domicile / lieu de recrutement est à votre charge.



Auditions de recrutement 19 et 20 AVRIL 2008 à Paris

Fiche de candidature

PHOTO

indiquer nom,
prénom au dos

à retourner par retour du courrier :

À CŒUR JOIE

24 avenue Joannès Masset - CS 99261

69264 LYON Cedex 09

Tél. : 04 72 19 83 40 - Fax : 04 78 43 43 98

E-mail : acj.france@wanadoo.fr - Site web : <http://acoeurjoie.com>

Mme Mlle M.

NOM : _____ Prénom : _____ F/G

Né(e) le : _____ à _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Tél. (D) : _____ Tél (Prof.) _____ Fax : _____

Portable : _____

E-mail : _____

♦ Activité professionnelle ou niveau d'étude : _____

♦ Chorale(s) : _____ Ville(s) : _____ Chef(s) de chœur : _____

♦ Voix : Mezzo Soprano Alto Ténor Baryton Basse

♦ Adhérent À Cœur Joie : oui non

♦ Chef de chœur : oui non Chorale et ville : _____

